

État des résultats du

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES DE  
**L'UNIVERSITÉ RYERSON**

et rapport des auditeurs indépendants y afférent

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Vaughan Metropolitan Centre  
100, New Park Place,  
Bureau 1400  
Vaughan (Ontario)  
Canada L4K 0J3  
Tél. : (905) 265-5900  
Télééc. : (905) 265-6390

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson et au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

### Rapport sur l'audit de l'état des résultats

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de l'état des résultats du Centre des Compétences futures de l'Université Ryerson (l'« entité ») pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et avons constaté un déficit des produits par rapport aux charges s'élevant à 4 270 603 \$, ainsi que les notes afférentes à l'état, y compris un résumé des principales conventions comptables (ci-après appelé l'« état des résultats » ou l'« état »).

À notre avis, l'état ci-joint a été dressé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B (*Financial Provisions*) de la convention conclue entre l'entité et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences le 7 décembre 2018 et des conventions de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué l'audit conformément aux principes d'audit généralement reconnus du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de l'état des résultats** » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état des résultats au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Observations – Référentiel d'information financière*

Nous attirons l'attention sur la note 1a) de l'état des résultats, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu de l'état des résultats.

En conséquence, il est possible que l'état des résultats ne puisse pas se prêter à un autre usage. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Responsabilités de la direction à l'égard de l'état des résultats***

La direction est responsable de la préparation de l'état des résultats conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B (*Financial Provisions*) de la convention conclue entre l'entité et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences le 7 décembre 2018 et des conventions de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019, ainsi que du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'un état exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de l'état des résultats***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état des résultats pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative pouvant exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état des résultats prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que l'état des résultats comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adéquates dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous déterminons le caractère adéquat des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par celle-ci.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y



compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Page 4  
Comme l'exigent les instructions fournies par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, nous déclarons que l'insuffisance des produits par rapport aux charges s'élevant à 4 270 603 \$ est constituée des éléments suivants déclarés par l'entité dans l'état des résultats :

- Produits totalisant 87 661 551 \$, qui comprennent les éléments suivants :
  - Financement du ministère totalisant 72 860 007 \$
  - Intérêts gagnés de 231 866 \$
  - Apport en nature de l'institution s'élevant à 13 101 589 \$; apport en nature des promoteurs du projet s'élevant à 1 417 189 \$
  - autres apports en nature s'élevant à 50 900 \$
- Charges totalisant 91 932 154 \$, qui comprennent les éléments suivants :
  - Total administratif s'élevant à 1 152 611 \$
  - Capital totalisant 1 476 190 \$
  - Coûts directs s'élevant à 74 733 675 \$
  - Coûts en nature totalisant 14 569 678 \$

*KPMG LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

28 juin 2021

# UNIVERSITÉ RYERSON

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

État des résultats

Période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

---

Produits :	
Financement du ministère	72 860 007 \$
Intérêts perçus	231 866
Apport en nature de l'institution	13 101 589
Apport en nature des promoteurs du projet	1 417 189
Autres apports en nature	50 900
	<hr/>
	87 661 551
Charges :	
Administratives	1 152 611
Capital	1 476 190
Directes :	
Salaires du personnel	5 568 541
Projet	20 822 729
Sous-projets	48 342 405
	<hr/>
	74 733 675
En nature :	
Salaires du personnel	504 322
Coûts indirects	11 660 962
Cocandidats (Magnet)	936 305
Promoteurs du projet	1 417 189
Autre	50 900
	<hr/>
	14 569 678
	<hr/>
	91 932 154
	<hr/>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 270 603) \$

---

Se reporter aux notes afférentes à l'état des résultats.

# UNIVERSITÉ RYERSON

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

État des résultats

Période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

---

# UNIVERSITÉ RYERSON

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Notes afférentes à l'état des résultats

Période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

---

## 1. Principales conventions comptables :

### a) Méthode comptable :

L'état des résultats du Centre des Compétences futures (l'« état » ou l'« état des résultats ») a été dressé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions relatives à l'information financière de l'annexe B (*Financial Provisions*) de la convention conclue entre l'entité et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences le 7 décembre 2018 et des conventions de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

La convention précise que l'état doit être dressé conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction de l'Université Ryerson a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la Partie III du Manuel de CPA Canada (*Normes comptables pour les organismes sans but lucratif*) portant expressément sur les produits et les charges, et non pas aux principes de présentation ou aux modes de présentation de tous les états financiers et des notes complémentaires afférentes requis pour un jeu complet d'états financiers.

L'état des résultats vise à permettre à l'entité de s'acquitter des obligations qui lui incombent envers le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

En conséquence, il est possible que l'état des résultats ne puisse pas se prêter à un autre usage.

### b) Utilisation d'estimations :

La préparation de l'état exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# UNIVERSITÉ RYERSON

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

Notes afférentes à l'état des résultats (suite)

Période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

---

## 2. Excédent cumulé du projet :

Au 1<sup>er</sup> avril 2020, le projet du Centre des Compétences futures de l'Université Ryerson avait un excédent reporté d'ouverture de 14 118 441 \$, ce qui correspond à l'excédent cumulatif des produits par rapport aux charges pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2020.

---

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2020	14 118 441	\$
Insuffisance des produits par rapport aux charges pendant la période	(4 270 603)	
Excédant cumulé du projet au 31 mars 2021	9 847 838	\$

---